

BREVET D'ETAT D'EDUCATEUR SPORTIF DU 1^{er} DEGRE

OPTION : KARATE et ARTS MARTIAUX AFFINITAIRES

SESSION du 29 mars 2010

Centre d'examen : Voiron

EPREUVE GENERALE

Epreuve écrite (coef.2)

Durée : trois heures

SUJET

Question n°1 d'ordre général :

La pratique de votre discipline favorise t'elle l'expression de la violence ou contribue t'elle à la canaliser ?

Question n°2 d'ordre technique :

Les techniques de base enseignées en club sont-elles directement applicables en compétition ou doivent elles subir certaines modifications ?